Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Le maïs non GM payé 50 euro de plus la tonne

Par Christophe NOISETTE

Publié le 09/01/2008, modifié le 09/03/2026

Selon le communiqué de presse du 9 janvier 2008 de l'Organisation des Producteurs de Grains (OPG), proche de la Coordination rurale, "il existe aujourd'hui deux cours mondiaux du maïs, l'un pour le maïs non GM, l'autre pour le maïs GM avec une décote d'environ 50 euro par tonne" . Pour affirmer cela, l'OPG se base sur le cours du maïs argentin (GM) coté à 174 euro le 9 octobre 2007 contre celui du maïs brésilien (non GM) à environ 220 euro à la même date [1]. En conséquence de cela, l'OPG se réjouit donc de la décision du gouvernement d'activer la clause de sauvegarde sur le maïs Mon810 : "pour les céréaliers français, qui vont pouvoir ainsi continuer à profiter des prix rémunérateurs européens, [...] la banalisation des cultures d'OGM en Europe ouvrirait la porte aux importations de maïs GM du continent américain - la céréale la moins chère au monde - et pénaliserait non seulement les cours du maïs mais également ceux du blé et des autres céréales [...]. Les consommateurs ayant clairement et majoritairement exprimé leur refus des OGM, les agriculteurs n'ont donc aucun intérêt à aller à leur encontre". Surtout, l'OPG souhaite se démarquer clairement de la FNSEA et de l'AGPM en commentant la position de ces deux organismes : "La position de la FNSEA et de l'AGPM (impulsée par l'agro distribution et les présidents de certaines coopératives, semencières en particulier) en faveur du Mon810 est donc incompréhensible, quand on sait que le développement des cultures de maïs OGM en France ferait baisser les prix de 20 à 30% pour nos producteurs". L'OPG a été créée en 1996 dans le but de " défendre de manière conjointe et concertée l'ensemble des productions de grains (céréales à paille, maïs, oléagineux et protéagineux)". Sur son site internet, cette structure indique comme position : "Défense des semences de ferme et méfiance vis à vis des OGM (brevetabilité, refus des consommateurs, faible intérêt technique par rapport aux inconvénients commerciaux)" [2].

[1] communiqué de presse du 9 janvier 2008

[2] http://www.opg.fr

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-le-mais-non-gm-paye-50-euro-de-plus-la-tonne/